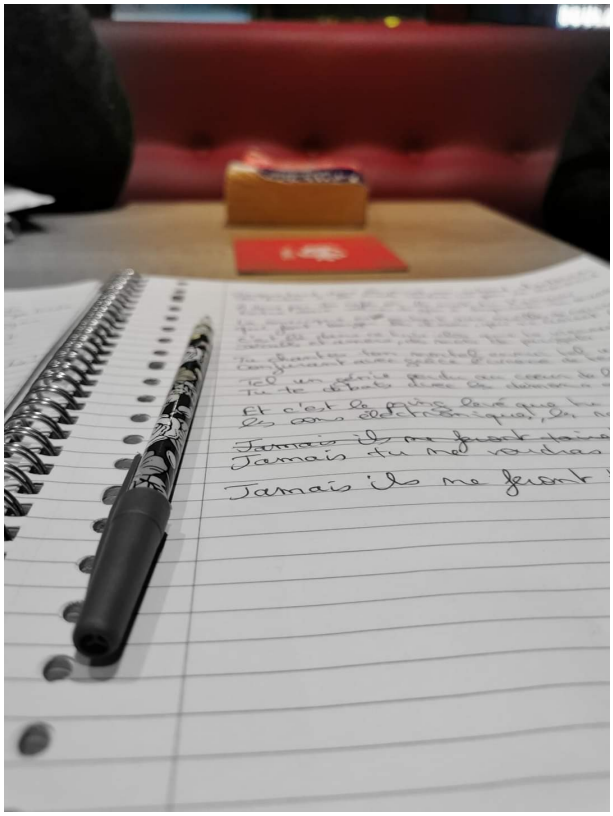
APPEL À PROJETS

RÉSIDENCES D'ÉCRITURE
Octobre / Novembre / Décembre 2027

Une initiative de l'association
« Le Moulin des Rivières »
61100 Bréel



La structure organisatrice :

L'association « Le moulin des rivières » n° W612006619, créée en 2023 selon la loi de 1901, a pour objet initial l'organisation d'événements.
Elle s'adresse à un public amoureux de nature et sensible à différentes propositions artistiques.

Elle compte une vingtaine d' adhérents à ce jour.

Elle est domiciliée au Moulin des Rivières de Bréel (61100).

Elle organise tous les ans un printemps des poètes à Bréel, qui réunit des poètes, des peintres, des danseurs...

Depuis 2025, elle accueille des écriviain.es en résidence, pendant 1 mois, avec le soutien du FADEL (Fonds d'aides au développement de l'économie du livre en Normandie).

La résidence d'écriture:

Le principe de cette résidence est de favoriser la création littéraire, en région. L'objectif est d'**accueillir un.e écrivain.e pendant 1 mois,** entre octobre et décembre, en lui offrant un cadre de travail propice à la création.

Cette année, pour la première fois, **2 auteur.es seront accueillis simultanément**, partageant ainsi une maison où la salle de bains, les toilettes, la cuisine, la pièce à vivre sont communes.

Deux périodes de résidence sont proposées :

- du 25 octobre 2027 au 19 novembre 2027
- du 22 novembre 2027 au 17 décembre 2027

Au total, ce sont 4 résident.es qui seront accueilli.es en 2027.

Les résidences seront attribuées à des projets dont les duos sont déjà formés (par exemple écriture à quatre mains ou duo écrivain.e / illstrateur.rice) ou à des candidatures solo, qui acceptent de cohabiter avec un.e autre artiste pendant 1 mois.

L'artiste est **hébergé** et **rémunéré** au tarif CNL en vigueur, sous condition de l'obtention des subventions. La rémunération est donnée en fin de résidence, sous forme de droits d'auteur, avec déclaration Urssaf.

Pendant le séjour, l'artiste accepte de participer au moins à une rencontre avec le public (par exemple en librairie, médiathèque, milieu scolaire, office de tourisme, salon du livre, etc...). Le temps alloué à la médiation ne dépassera pas 30% du temps de résidence.

Conditions préalables

- **Avoir publié au minimum un ouvrage à compte d'éditeur dans les 5 dernières années (les éditions hybrides type Lys Bleu, etc... ne sont pas admises)**
- **Avoir le statut d'artiste-auteur.e**
- **L'écriture et ses dérivés (ateliers, formation...) représentent l'activité principale de l'artiste-auteur.e**
- **Le projet d'écriture en cours, constitue l'axe principal de la résidence**
- **Le projet d'écriture en cours, n'a pas déjà reçu une bourse FADEL**

La faisabilité de l'accueil en résidence est soumise à l'obtention de subventions publiques et de dons privés.

En l'absence des subventions attendues, les capacités d'accueil pourront être revues à la baisse ou les résidences annulées.

Le lieu de résidence:

Le gîte du Moulin des Rivières est un ancien moulin, d'une capacité de 6 personnes (3 chambres doubles). Il est classé 3 étoiles. Il est situé dans un jardin de 5000 m², sans voisinage, excepté celui des propriétaires, qui habitent sur place.

Il dispose d'une grande pièce à vivre, dans laquelle une grande table, un bureau et une imprimante sont mises à disposition.

Le gîte est équipé d'une télévision et d'un accès internet WIFI.

L'accessibilité à une yourte de 63m² est laissée libre, excepté certains week-end.

Il sera proposé à l'artiste de pouvoir accueillir sa famille ou ses amis, dans la troisième chambre, sur les périodes de week-end, dans la limite de la capacité du gîte et dans le respect du calme du lieu et des propriétaires, avec accord préalable du second résident.

La résidence est « **parents-compatibles** », c'est-à-dire que l'artiste peut y résider avec ses enfants, dont il.elle garde la charge. La présence d'un co-parent ou quelqu'un qui s'occupe des enfants est acceptée, dans la limite de la capacité du gîte et avec accord préalable du second résident.

Les premiers commerces sont à 3 km (boucherie, épicerie, dépôt de pain). Le relief étant accidenté, la pratique du vélo est réservé aux habitués ou aux cyclistes équipés de vélos électriques. Il est plutôt recommandé d'avoir un véhicule sur place.
Cependant, il est possible d'accéder en train jusqu'à la gare de Flers ou de Briouze, puis de réserver un transport à la demande auprès du service Nemus (https://nemus.flers-agglo.fr/se-deplacer/transport-a-la-demande).

Le lieu de résidence est retiré, mais facilement accessible, à l'abri du bruit, excepté celui des oiseaux et de la rivière. Il est propice à **l'isolement**.
Ici, vous viendrez vous imprégner de **calme** et de **nature, au cœur d'un territoire rural**.
Vous pourrez pratiquer la randonnée pédestre depuis le gîte.

Lien vers le site internet du gîte : https://moulindesrivieres.fr/

Modalités de sélection de l'artiste :

La résidence est ouverte à toute forme d'écriture : poésie, roman, fiction, non-fiction, jeunesse, BD, traduction...

Les projets d'écriture pour le cinéma ou le spectacle vivant sont exclus.

Il sera laissé une chance plus grande aux nouveaux auteur.es, qui auraient publié moins de 3 ouvrages.

L'association agira dans le respect de l'égalité des chances, en terme de mixité, parité, diversité et visera à respecter un équilibre homme / femme, dans ces différentes propositions artistiques, en accueillant par exemple alternativement des femmes et des hommes en résidence.

Les écrivain.es seront choisi.es par un comité de sélection composé de certains membres de l'association « Le moulin des rivières ».

L'appel à projets est diffusé sur les plates-formes gérées par les institutions et via les réseaux sociaux.

Les candidats sont invités à compléter le formulaire contact disponible sur le site de l'association (https://asso.moulindesrivieres.fr/) et à fournir :

- **Une présentation de leur parcours et de leur bibliographie, incluant la liste des ouvrages déjà publiés à compte d'éditeur, avec les années de parution**
- **Une présentation de leur projet sur lequel ils souhaitent travailler pendant leur séjour au moulin des rivières**
- **Un extrait de deux ou trois pages de leur dernier livre publié, et s'ils le souhaitent un exemplaire de ce livre envoyé par voie postale ou électroniquement au format pdf.**
- **Leurs préférences de dates pour la résidence**
- **Leurs propositions en terme d'actions de médiation**
- **Leur volonté de résider en duo déjà établi ou de laisser l'association choisir son ou sa co-locataire.**

Les candidatures sont à envoyer avant le 30 décembre 2026, via le formulaire de contact disponible sur le site :
https://asso.moulindesrivieres.fr/index.php/residences-ecriture/

Les candidat.es seront informé.es par e-mail des décisions du comité de sélection.

Devant le nombre important de candidatures, il ne sera pas possible de faire un retour détaillé à chaque demande, nous nous en excusons.

Dates et durée des séjours :

La durée de résidence est d'1 mois (4 semaines).

Deux périodes de résidence sont proposées :
- du 25 octobre 2027 au 19 novembre 2027
- du 22 novembre 2027 au 17 décembre 2027

De préférence, le séjour a lieu en une seule fois. Mais, il peut être fractionné en deux fois deux semaines, avec une semaine d'interruption, dans la limite des possibilités.

Les dates du séjour sont décidées d'un commun accord entre l'artiste et l'association.

Rémunération de l'artiste :

Les résidences sont accompagnées d'une bourse (au tarif en vigueur, soit **2000€** net)**.**

L'artiste est rémunéré.e sous forme de droits d'auteur, avec déclaration URSSAFF.

Les actions de médiation sont incluses dans la rémunération et ne font pas l'objet d'une rémunération complémentaire.

Frais de résidence :

Les frais d'hébergement sont pris en charge par l'association.

Les repas sont à la charge de l'artiste.

L'association prend en charge les frais de transport de l'artiste en France métropolitaine, pour les trajets aller-retour entre son domicile et le gîte, à hauteur de 100 € maximum au total.

Dans le cas où l'artiste vient avec son propre véhicule, un forfait kilométrique est calculé, pour un trajet aller-retour domicile / gîte, à hauteur de 100 € maximum au total.

Le planning prévisionnel des résidences d'écriture :

- Novembre 2026 : lancement de l'appel à projet, à la recherche des écrivain.es intéressé.es
- **30 décembre 2026 : date limite de dépôt des dossiers par les écrivain.es**
- 15 janvier 2027 : résultat du comité de sélection de l'écrivain.e par l'association, les écrivain.es sont informé.es que leur dossier va être présenté au comité FADEL.
- 1er février 2027 : date limite de dépôt du dossier de demande de subvention FADEL
- 16 mars 2027 : comité de sélection de la commission FADEL. L'association présente les projets et les auteur.es retenus en visio, en 20 min.
- **Courant mai 2027 : confirmation aux écrivain.es de la réalisation ou de l'annulation de la résidence**
- entre le 25 octobre 2027 et le 17 décembre 2027 (1 mois sur la période) : résidence

Contacts :

moulindesrivieres@gmail.com

Le moulin des rivières
61100 Bréel

Servane LEBRET (Présidente de l'association) : 06-42-27-93-10

Nous avons hâte de recevoir vos candidatures !

